



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'UN ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session de conseil du 21 mars 2013, un règlement portant le numéro 2013-74 décrétant une dépense de 607,428.57\$, un emprunt de 607,428.57\$ pour effectuer des travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice et remplaçant le règlement d'emprunt 2013-70.

Le présent règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2013.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2013-74 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 08 mai 2013.

***Robert Leclerc
Directeur général et
Secrétaire-trésorier***